

Des jouets espionneraient nos enfants

VIE PRIVÉE L'association norvégienne des consommateurs publie une enquête alarmante

- Test-Achats met en garde contre une poupée et un robot connectés qui compromettraient la vie privée.
- Dreamland retire de la vente un des articles concernés.

Ne vous arrêtez ni à son nom amical, ni à ses grands yeux bleus, ni à ses longs cheveux blonds: My friend Cayla est fourbe. C'est du moins ce qu'affirme l'organisation de consommateurs norvégienne Forbrukerradet, au terme d'une étude fouillée que Test-Achats relaie en Belgique.

Pourquoi? Cette poupée est capable d'interagir avec les enfants grâce à un système de reconnaissance vocale et à une connexion à internet: elle capte les conversations et les envoie sur les serveurs de Nuance Communications. Cette entreprise américaine spécialisée en reconnaissance vocale décrypte les mots des jeunes utilisateurs et envoie des réponses.

Tout comme le jouet I-Que Robot, « l'amie » Cayla pose souci pour plusieurs raisons. D'abord, comme le montre Forbrukerradet dans une vidéo, elle est très mal protégée des oreilles indiscretes. Un simple téléphone portable permet de prendre le contrôle du joujou, d'intercepter les échanges avec l'enfant et - pire! - d'entrer directement en contact avec ce dernier. Bonjour l'espionnage et les conversations inappropriées jusque dans la chambre à coucher...

Ensuite, Nuance Communications ne serait pas tout rose. Grâce à des conditions d'utilisation particulièrement longue du produit et à la limite de l'abus, la société se permettrait de stocker les données récoltées et de les exploiter à des fins commerciales, par exemple pour en-

voyer des messages publicitaires vocaux aux petits cerveaux malléables. « Nous avons eu écho d'invitations, via Cayla, à voir des films de Disney et à se rendre dans les parcs d'attractions du géant hollywoodien, » relaye Julie Frère, porte-parole de Test-Achats.

Ce mardi, par voie de communiqué, l'association cloue au pilori ces jouets qui « ne respectent pas plusieurs droits fondamentaux des consommateurs, ainsi que la sécurité et la vie privée » et « demande au SPF Economie et à la Commission vie privée d'intervenir immédiatement. »

Kris Peeters, ministre fédéral des Consommateurs, n'a pas tardé à réagir en demandant au SPF Economie de mener une enquête à ce sujet. « Il en ressort que ces produits ne contreviennent pas à la législation belge et aux directives européennes sur les jouets. Mais celles-ci ne visent qu'à garantir la santé et la sécurité physique des enfants, indique le cabinet du ministre. Nous sommes en train de chercher d'autres bases légales à ce propos. »

Quant à la Commission de la vie privée, elle se contente de déclarer que « pour le moment, il est prématuré de se prononcer à propos de ces jouets à reconnaissance vocale et connectés à internet. Nous sentons qu'il y a un problème potentiel, mais nous avons besoin d'informations techniques plus poussées. En tout cas, une poupée a une vocation ludique. Elle ne peut pas servir d'outil à récolter des informations ».

Pour Dreamland (Colruyt), pas question d'attendre.

Alerté par *Le Soir* ce mardi, Geert Gillis, le directeur des ventes de la marque, a rapidement décidé de retirer le I-Que Robot de son webshop. « Pour des raisons de sécurité et le temps de prendre contact avec le four-

nisseur pour avoir plus d'informations sur le produit et s'assurer qu'il est bien en conformité avec la législation belge et européenne sur les jouets et le respect de la vie privée. » ■

JULIEN BOSSELER

LE PRÉCÉDENT

Hello Barbie, bonjour la polémique

Les jouets connectés à internet sont apparus dans les magasins de jouets depuis trois ans. Et ceux qui permettent une interaction vocale ont déjà défrayé la chronique. Il y a un an (le 20 novembre 2015 pour être précis), Mattel a créé malgré lui la polémique en lançant Hello Barbie, capable d'interagir avec ses jeunes utilisateurs sur le même modèle que celui de My friend Cayla et d'I-Que Robot. Surnommée la « Barbie stasi » par le magazine allemand *Stern*, la poupée américaine n'a pas (encore) posé le pied en Belgique et y débarquerait avec une image carbonisée, d'autant que l'organisation norvégienne Forbrukerradet l'accuse elle aussi de mettre la vie privée des petits en péril. Ce n'est pas tout. Interrogé par *Le Soir* à l'époque de sa sortie aux USA, le P^r Jean-Marie Gauthier qui enseigne la psychologie de l'enfant à l'ULg, s'inquiétait du risque de cyberdépendance précoce engendré par « ce produit (qui) s'inscrit dans notre société de consommation à outrance caractérisée par un isolement grandissant des individus ».

J.B.O.